

01 - Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas d'observations par rapport au compte rendu de la dernière séance.

Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA sera secrétaire de séance.

Avant d'entamer les dossiers inscrits à l'ordre du jour, je souhaiterais revenir sur un sujet très important, pour nous tous j'imagine. Je voudrais exprimer ce soir ici dans ce conseil, avec la plus grande solennité et avec la plus grande détermination, que Besançon n'acceptera pas qu'une poignée d'individus aux théories nauséabondes perturbent la quiétude des Bisontines et des Bisontins. En effet, vous le savez, à plusieurs reprises ces dernières semaines un groupe se revendiquant des thèmes de l'extrême droite a semé le désordre, quelquefois même violemment. Ils ont montré aussi samedi dernier leur défiance face à une manifestation antifasciste organisée dans les rues de notre ville et même face aux forces de l'ordre. Sur ce sujet je sais que le front républicain que forme l'ensemble des élus du Conseil Municipal est uni et nous n'accepterons pas qu'une poignée de néonazis s'installent à Besançon et encore moins qu'ils tentent de prospérer. Je le sais aussi parce que j'en ai parlé avec lui, que M. le Préfet est pleinement mobilisé sur ce sujet sur lequel nous avons déjà pu échanger et nous allons nous rencontrer très prochainement d'ailleurs pour l'évoquer à nouveau. Mon message, et je l'imagine, le message du Conseil Municipal de Besançon est donc très clair : Besançon rejette avec force ce type d'extrémisme dangereux comme d'ailleurs nous nous opposons à toutes les idées qui prônent la haine et n'ont en fait qu'un seul but, diviser. Nous condamnons donc les violences mais aussi plus globalement ceux qui véhiculent plus ou moins insidieusement des idées détestables. Il ne faut pas jouer avec certains thèmes ; on n'ouvre pas la boîte de pandore impunément. C'est détestable, condamnable et dangereux et ici à Besançon les antisémites, les racistes et les colporteurs de haine ne sont pas les bienvenus et je l'affirme même, ils seront combattus sans relâche, qu'ils le sachent donc.

Je profite également de cet instant pour renouveler mes vœux d'un débat de conseil municipal serein, argumenté, qui donne des lettres de noblesse à la vie politique qui en a bien besoin actuellement, celle qui n'a qu'un objectif, la vie politique, l'intérêt général. Je demande donc à toutes et à tous de se garder de propos démagogiques, de l'outrance, de la caricature pour exister par un bon mot. Ceux qui vivent de ce triste registre ne se grandissent pas et ne grandissent pas l'action politique et montrent aux yeux de tous la pauvreté de leurs arguments de fond. Mais je sais qu'ici bien sûr, dans cette enceinte républicaine, ces tentations de dérive n'existent pas.

Sans transition et comme à chaque conseil et ainsi que je m'y étais engagé, je vous donne un point de la situation des dossiers traités par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway. Les chiffres actualisés sont aujourd'hui de 632 250 € auxquels il faudra ajouter ceux de la commission d'hier, qui vont augmenter sensiblement ce montant en ma possession. Je rappelle que les commerçants obtiennent le versement en moyenne trois mois après le dépôt du dossier, on ne peut donc pas dire que l'on perde du temps. Voilà ce que je voulais dire en propos liminaires.

M. Jean-Marie GIRERD : En propos liminaire, de la même façon je tiens à soutenir aussi les propos que vous avez évoqués, d'autant plus que je suis dans cette assemblée depuis le 10 mai 2010 et à cette époque, quand je suis arrivé, je les avais mis sous les auspices d'un Franc-Comtois résistant, Léonel de MOUSTIER, ancien Député, mort en déportation et donc je peux vous dire que nous sommes tout à fait sur le même plan sur cet aspect-là des choses.

M. LE MAIRE : Je vous remercie mais je n'en doutais pas».

Dont acte.